

PÔLE VIOLENCES CONJUGALES

Rapport d'activité 2025



SOMMAIRE

	DROITS D'URGENCE & LE PVC	3
	PERMANENCES JURIDIQUES	5
	FORMATION DE PROFESSIONNEL·LES	10
	DROITSDIRECTS.FR	12
	SENSIBILISATIONS	14
	LE PLAIDOYER	17

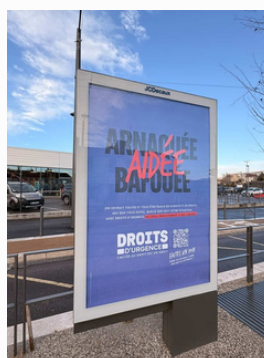
Créée en 1995, l'association Droits d'urgence engage toutes actions en faveur de l'accès aux droits des personnes en situation d'exclusion sociale et de vulnérabilité ainsi que de leurs proches.

En 2025, au moyen de nombreux partenariats avec de grands réseaux associatifs et avec les pouvoirs publics, elle a assuré plus de 11 000 permanences juridiques généralistes.

Ces permanences gratuites ont été réalisées in situ auprès de 64 037 personnes dans 105 lieux d'intervention à Paris : centres d'hébergement et d'accueil gérés par des associations humanitaires (Médecins du Monde, Emmaüs, Secours Populaire, Armée du Salut...), des hôpitaux publics, des établissements psychiatriques et pénitentiaires ainsi que dans des structures dédiées à l'accès au droit de la Ville de Paris (les Points d'accès au droit) ou au sein de projet spécifique (Bus de la Solidarité – Barreau de Paris).

1995 - 2025 : 30 ANS AU SERVICE DE L'ACCÈS AU DROIT

Et si le droit n'était pas un privilège, mais un droit fondamental, accessible à toutes et tous ? C'est le message que porte la campagne lancée pour les trente ans de l'association Droits d'urgence, qui a été réalisée par l'agence Creapills.



La campagne a été diffusée en ligne, dans l'espace public et dans les transports franciliens.

2021 : CRÉATION DU PÔLE VIOLENCES CONJUGALES

En 2021, forte d'une expertise de 15 ans à la gestion du Point d'accès au droit du 20ème, la direction décide d'engager l'association dans des actions en faveur de la prise en charge pluridisciplinaire des femmes victimes de violences conjugales. Elle crée un service dédié : le Pôle violences conjugales, transversal aux autres dispositifs de Droits d'urgence, qui devient, peu à peu, une référence en matière d'accompagnement juridique des femmes victimes de violences dans les couples.

2025 : LE PÔLE VIOLENCES CONJUGALES SE DÉVELOPPE

Le Pôle violences conjugales s'agrandit en 2023 et se pérennise en 2024. Depuis 5 ans, diverses activités ont été mises en place :

- Les permanences juridiques
- La formation des professionnel·les : en interne (salarié·es, bénévoles) et en externe
- Le site d'information et d'orientation **DroitsDirects.fr**
- Le travail en réseau, l'animation de partenariats
- Les sensibilisations auprès du grand public et de professionnel·les
- Le plaidoyer

Ces activités se développent, se stabilisent et évoluent au gré des besoins identifiés sur le terrain, et des partenariats engagés avec les services publics, les associations, les professionnel·les de terrain, les entreprises, les fondations...

LES PERMANENCES JURIDIQUES VIOLENCES CONJUGALES

Droits d'urgence propose un service d'accompagnement, sur rendez-vous, permettant une prise en charge juridique personnalisée et pluridisciplinaire.

Ces permanences sur rendez-vous sont gérées par Anne-Thalia CRESPO, et se déclinent en 4 volets :

Les permanences du Pôle violences conjugales

Deux permanences hebdomadaires sont assurées au Point d'accès au droit du 20è (PAD 20) par Emma CAILLEBOTTE, remplacée par Aurélie ARNAUDIES, à partir du 8 octobre 2025.

Les permanences spécialisées des Relais d'accès au droit

Une permanence hebdomadaire est réalisée par Christine PETIT, au PAD du 20è

Une permanence hebdomadaire est assurée par Mariama DIABY, au PAD du 13è.

Une permanence hebdomadaire est effectuée par Naydes JEANTY, à la Mairie du 18ème.

Les permanences du cabinet d'avocat.es DLA Piper : permanences d'accompagnement des victimes gérées par les avocat.es, dans le cadre d'un partenariat Pro Bono.

Les permanences Groupama Protection Juridique : permanences juridiques d'informations réalisées mensuellement, par Alix BROSSIER, dans des locaux de l'Espace Solidarité de HAFB (Halte Aides aux Femmes Battues), avec l'appui d'une juriste Groupama Protection Juridique (GPJ) dans le cadre d'un partenariat Pro Bono.

**AU TOTAL, CE SONT 6 JURISTES DE DROITS D'URGENCE QUI
PRENNENT EN CHARGE LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES**



**299 victimes de violences conjugales ont
été prises en charge dans le cadre de ces
permanences**



1 à 12 démarches engagées par l'équipe pour chaque situation

LES PERMANENCES JURIDIQUES DU POLE VIOLENCES CONJUGALES

Les demandes de rendez-vous des femmes victimes accompagnées par le Pôle violences conjugales sont issues :

- à 20% du Point d'accès au droit du 20ème
- à 80% des partenaires extérieures

Nos partenaires sont très divers :

les services sociaux de proximité et scolaire, les associations agréées de la protection de l'enfance, les professionnels de la Préfecture de police de Paris notamment les policièr-es, commissaires, Intervenant-es sociales-aux et psychologues, les professionnel·les et élu·es des mairies, la Protection Maternelle et Infantile (PMI), les associations, les maisons des femmes, les entreprises par le biais de leurs services médico-sociaux ou des ressources humaines, les services hospitaliers, ...

Cet **accompagnement "sur-mesure"** se destine aux femmes victimes souhaitant s'engager dans des démarches de sortie des violences. Il consiste à faire un état des lieux de la situation, à créer autour et avec la personne un **mini réseau de professionnel·les issu·es des domaines juridique, administratif et médico-social**, formé·es à cette question (lorsque cela est possible), et à **définir une stratégie d'intervention pluridisciplinaire avec la victime**.

L'objectif de cette prise en charge est double.

- Il consiste tout d'abord à **rompre l'isolement dans lequel se trouve la victime de violences conjugales**, en la mettant en lien avec des référent·es qui vont l'assister chacun·e sur leur champ d'intervention (juridique, administratif, social, médical et psychologique) **et lui permettre d'avancer, peu à peu, en sécurisant au maximum son parcours.**
- Il vise ensuite et surtout à **construire, avec la personne concernée une stratégie d'actions** prenant en compte sa situation et ses besoins et lui permettant de cheminer à son rythme.

Sur la base des situations traitées par le Pôle violences conjugales, nous estimons que cet **accompagnement permet, en moyenne, à 7 femmes sur 10, de sortir des violences conjugales** dans lesquelles elles sont enfermées parfois depuis des années.

LE TRAVAIL EN RÉSEAU : UNE COLLABORATION QUOTIDIENNE AVEC LES PROFESSIONNEL·LES DE TERRAIN

Le “SERVICE SUPPORT”

Service d’accompagnement des victimes de violences conjugales, une information juridique sans RDV.

La coordinatrice **Anne-Thalia CRESPO** est également sollicitée **en dehors des permanences, par tous les professionnel·les partenaires** de Droits d'urgence. Elle accompagne ainsi le suivi des dossiers, en lien avec la juriste du pôle, et assure un service support permettant aux professionnel·les, y compris les salarié·es de Droits d'urgence, d’avoir un soutien dans leurs propres prises en charge des victimes qu’elles et ils accompagnent (informations, prises en charges et orientations juridiques, médico-sociales et/ou administratives).

EN DEFINITIF, AUJOURD’HUI CE SONT TOUS LES
PROFESSIONNEL·LES DE DROITS D’URGENCE DE L’ACCUEIL
JUSQU’À LA DIRECTION QUI REPERENT, ACCUEILLEN ET
ORIENTENT LES VICTIMES DE VIOLENCES DANS LES COUPLES
VERS LE POLE.

LE GROUPE AVOCAT·ES

Le pôle violences conjugales a créé un groupe d’avocat·es bénévoles, spécialisé·es sur la question des violences conjugales, c’est à dire à minima formé·es pour accompagner judiciairement les victimes en droit pénal et en droit de la famille.

Selon les profils, les avocat·es qui le constituent sont également spécialisé·es dans des domaines supplémentaires tels que les droits des étrangers, l’indemnisation des victimes, le droit du logement ou le droit du travail.

Ce groupe s’est, peu à peu, constitué au fil des années. En 2025, 12 avocat·es se sont retrouvé·es, en présentiel, tous les 2 mois, avec le pôle violences conjugales, pour échanger sur leurs connaissances, leurs bonnes pratiques professionnelles, leurs ressentis sur la prise en charge judiciaire des femmes victimes selon les territoires et les dysfonctionnements des procédures policières et judiciaires. Elles et il prennent en charge les situations de violences les plus graves.

DES AVOCAT·ES AU SERVICE DES VICTIMES

LES PERMANENCES DU PVC EN CHIFFRES

VICTIMES ACCOMPAGNÉES

179

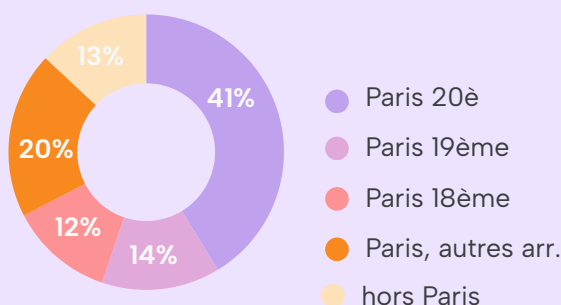
ENTRETIENS

802

ACTIONS RÉALISÉES

2032

87% des victimes habitent Paris



1 / 3 DES SITUATIONS ONT
NÉCESSITÉ PLUS DE

10 RDV

DÉMARCHES DANS LE CADRE D'UNE
ORDONNANCE DE PROTECTION



257

89% des victimes ont entre 26 et 69 ans



26 - 39 ANS → 50%

40-69 ANS → 39%

MOINS DE 25 ANS → 8%

PLUS DE 60 ANS → 4%



Il est à noter que les victimes âgées ne font que très peu appel aux services de la police et de la justice parce qu'elles vivent souvent des situations de violences dans leurs couples depuis des décennies (entre 40 ans et 60 ans) et qu'elles ne se sentent pas légitimes à demander de l'aide.

En 2024, les victimes de plus de 60 ans représentent plus d'un tiers des féminicides.

FOCUS : L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES HORS PERMANENCES

En 2025, 99 femmes victimes suivies par le Pôle violences conjugales de Droits d'urgence ont pu bénéficier d'un accompagnement physique extérieur :



11 victimes ont été accompagnées physiquement en Préfecture pour le dépôt d'une demande de carte de séjour au titre des violences au sein de leur couple



22 victimes ont bénéficié d'un accompagnement au récit



33 victimes ont été soutenues dans le dépôt d'une plainte en commissariat



33 victimes ont été aidées dans le cadre d'une audience correctionnelle



2 victimes ont été reçues en partenariat sur un site extérieur (association, service social, services hospitaliers)

LES PRO BONO VIOLENCES CONJUGALES

Depuis 2012, Droits d'urgence met en place et coordonne des permanences Pro Bono, assurées par une équipe d'avocat·es volontaires dans le cadre d'un partenariat établi avec leur cabinet/entreprise. Les avocat·es/juristes interviennent donc bénévolement lors de permanences juridiques, en binôme avec une juriste salariée de Droits d'urgence qui assure le suivi des dossiers. En 2025, l'association dispose de 10 partenariats Pro Bono auprès de 10 cabinets d'avocat·es et 1 entreprise.

UNE EXPÉRIENCE INNOVANTE AVEC DLA PIPER

En avril 2021, la **1ère permanence Pro Bono, dédiée aux victimes de violences conjugales, a été créée avec le cabinet d'avocats DLA Piper**. Pendant 3 ans, les avocat·es bénévoles ont été formé·es, chaque année, à l'accueil, à l'écoute et à l'orientation des femmes victimes de violences conjugales. Elles sont, ensuite, intervenues, une fois par mois, dans les permanences juridiques du pôle violences conjugales, aux côtés de la coordinatrice, Anne-Thalia CRESPO. Ces permanences ont été réalisées dans les locaux de la Maison de la vie associative et de la citoyenneté (MVAC) du 20ème,



En 2023, 10 permanences ont été organisées et 21 entretiens ont été menés.

Depuis octobre 2024, **ce partenariat Pro Bono a évolué** pour permettre aux avocat·es formé·es d'engager une prise en charge plus importante des victimes de violences conjugales ressentant le besoin d'être accompagnées dans l'écriture du récit des violences subies ou le dépôt d'une plainte en commissariat.

En 2025, 8 victimes ont été accompagnées par 5 avocates mobilisées (avec une moyenne de 14h de travail par dossier).

NOUVEAU PARTENARIAT AVEC GPJ ET HAFB

En 2025, le pôle violences conjugales de Droits d'urgence s'est associé avec l'entreprise Groupama Protection Juridique (GPJ) pour créer un **2ème Pro Bono violences conjugales inédit pour l'association**.



Nous avons proposé à l'entreprise de mettre en place une permanence juridique, mensuelle, dans les locaux de notre partenaire : **l'espace solidarité femme de l'association Halte Aide aux Femmes Battues (HAFB)**.



Cette permanence est gérée et animée par **Alix BROSSIER**, juriste spécialisée de Droits d'urgence avec l'appui d'une juriste de Groupama Protection Juridique (GPJ).



FORMATION DES PROFESSIONNEL·LES

Droits d'urgence est organisme de formation depuis 2015, certifié QUALIOPI depuis 2021. L'association dispose d'une longue expérience en matière de formation des professionnel·les du droit mais également des intervenant·es des champs médico-sociaux (salarié·es et bénévoles d'association, travailleur·euses sociales·aux, personnels hospitaliers, avocat·es, juristes).

Notre objectif: renforcer leurs compétences juridiques pour mieux aider les publics vulnérables.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Droits d'urgence s'est engagée dans la formations et/ou sensibilisation des professionnel·les pour lutter contre les violences conjugales.

En 2025, 23% des formations réalisées par l'organisme de formation de Droits d'urgence portent sur les violences conjugales.

OBJECTIFS DES FORMATIONS VIOLENCES CONJUGALES

- Comprendre les violences conjugales pour mieux repérer, accueillir et orienter les victimes
- Améliorer l'accueil et le recueil de la parole des femmes et des enfants victimes
- Développer une écoute bienveillante, non jugeante afin d'apporter un soutien en comprenant le processus d'emprise et la notion de contrôle coercitif
- Informer les femmes victimes de leurs droits et les orienter vers des acteur·ices spécialisé·es
- Connaître les outils juridiques de protection
- Evaluer le danger, mettre en sécurité et orienter vers les mesures de protection
- Ajuster son positionnement professionnel
- Comprendre les conséquences des violences sur les femmes et leurs enfants victimes

CHIFFRES CLEFS DES FORMATIONS 2025

133

Professionnel·les
formé·es

8

sessions de formations sur les violences conjugales délivrées via l'organisme de formation, soit **13 journées**.

14

sessions de formations hors organisme de formation (en interne auprès de salarié·es, bénévoles, auprès de partenaires, sensibilisations...)

En interne

DROITS
D'URGENCE

70

Salarié·es formé·es depuis 2019 (juristes, chargé·es d'accueil, coordinateur·ices, direction)

6

Juristes spécialisées

12

Avocat·es bénévoles spécialisé·es violences conjugales

Partenaires Pro Bono

Groupama
PROTECTION JURIDIQUE

**LATHAM &
WATKINS** LLP

DLA PIPER

4 sessions de formations réalisées

Associations et service public

OSE
ŒUVRE DE SECOURS
AUX ENFANTS

AVVEJ

34

salarié·es

14

salarié·es

Secteur public

Ville de Neuilly-
Plaisance

Les Missions
Locales
HAUTS-DE-FRANCE

18^e
MAIRIE

11

Agent·es et
élu·es

23

Agent·es

22

Agent·es

Entreprises

CANAL+

28 salarié·es

**Le groupe
Groupama**

15 salarié·es

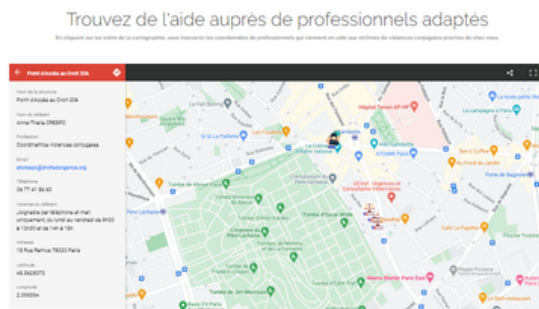
Forte de son expérience de terrain, Droits d'urgence a décidé d'utiliser le digital afin d'étendre son action et son expertise. L'association a ainsi créé **DroitsDirects.fr**, un **site d'information et d'orientation vers des professionnel·les pour les victimes de violences conjugales en 2019**.

FONCTIONNALITÉS



LES 68 FICHES D'INFORMATION

Il s'agit de contenus juridiques vulgarisés rédigés par nos juristes, avocat·es et partenaires d'autres disciplines (social...). Ces fiches reprennent les **principaux éléments du parcours d'une victime vers la sortie des violences** : comprendre les violences (physiques, psychologiques, cycle des violences, stratégies de l'agresseur...) et réaliser qu'on est victime, connaître la loi et les dispositifs judiciaires de protection existants (ordonnance de protection, Téléphone Grave Danger,...) connaître les actions qui peuvent être menées et comment les mettre en place (actions judiciaires, hébergement, aides sociales, réinsertion ...).



LES COORDONNÉES DE PROFESSIONNEL·LES

Si les fiches d'informations sont disponibles sur tout le territoire national, le référencement de professionnel·les spécialisé·es se fait territoire par territoire.

Notre méthodologie est la suivante : identifier les ressources et bonnes pratiques en présence, et si nécessaire, engager une dynamique de travail pluridisciplinaire en réseau au niveau local.

DroitsDirects.fr se situe au début du parcours de sortie des violences. Le site permet de comprendre et prendre conscience des violences subies, de connaître les recours possibles, puis de trouver des expert·es pour être aidé·e dans ses démarches.

Le site ciblait initialement **les victimes, leurs proches, les témoins et le grand public** en général. Suite à plusieurs années d'utilisation et une évaluation d'impact (2021), nous avons observé que **beaucoup de professionnel·les non spécialisé·es** se servent également de cette ressource.

BILAN 2025

EVOLUTIONS TECHNIQUES 2025

L'année 2025 a été marquée par une phase de maintenance importante. Plusieurs mises à jours ont été nécessaires, notamment de l'outil Wordpress et de Matomo, l'outil de mesure d'audience. Plusieurs bugs ont été investigués, notamment sur la mise à jour des fiches d'informations.

Au niveau du Search Engine Optimisation (SEO), un problème lié à l'indexation de pages du site a également été travaillé.

MISE À JOUR DES CONTENUS

Le droit évolue, les dispositifs judiciaires de protection également. Il est donc important de mettre à jour régulièrement les contenus.

En 2025, de nombreuses fiches d'informations juridiques et sociales ont actualisées sur le site, en particulier dans l'onglet "Que faire en cas d'urgence ?".

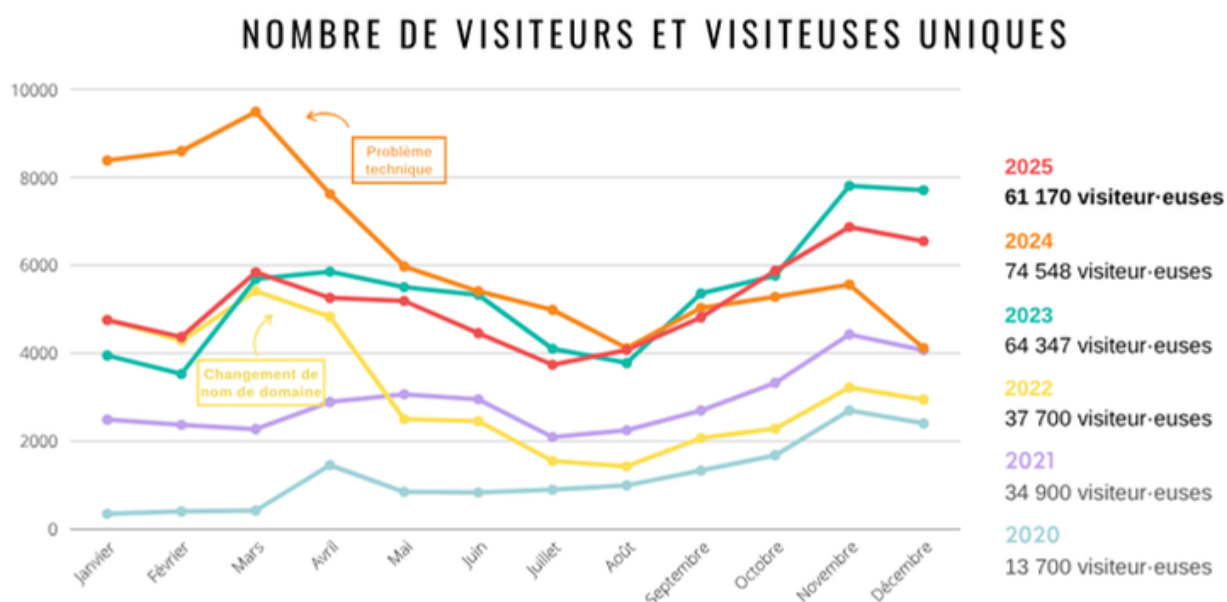
Concernant la cartographie, de nombreuses coordonnées ont été ajoutées, en particulier **les associations de l'Union Régionale Solidarité Femmes (URSF)**.

BILAN DES VISITES

L'année 2024 a été marquée par une chute des visites, suite à un problème technique sur le site qui a été partiellement inaccessible sur une grande période. Cette chute des visiteurs/visiteuses uniques s'est stabilisée en fin d'année.

L'année 2025 a donc démarré plus doucement que les années précédentes en début d'année. Ensuite, le nombre de visiteurs/visiteuses uniques s'est stabilisé et a repris une progression.

A la fin de l'année 2025, le site enregistrait 61 170 visiteuses et visiteurs uniques.



SENSIBILISATIONS

Le pôle violences conjugales organise ou participe régulièrement à différents actions de sensibilisation sur la thématique des violences conjugales.

8 MARS

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

08/03

GRÈVE ET MANIFESTATION FÉMINISTE

Comme chaque année, le cortège de Droits d'urgence pour la manifestation de la grève féministe du 8 mars 2025 a réuni une partie de son équipe salariée, des bénévoles, ses partenaires et quelques proches aussi.



5/03

3ÈME ÉDITION DU PARCOURS FEMME DANS SES DROITS

Le Point d'accès au droit du 20ème arrondissement a accueilli le parcours "Femme dans ses droits" sur la thématique de l'insertion professionnelle. Plusieurs partenaires ont tenu des stands d'informations et des permanences : le pôle violences conjugales de Droits d'urgence, le CIDFF, le Barreau de Paris, l'Adage et France Travail.



11/03

DIFFUSION DU FILM CHAYLLA À LA MÉDIATHEQUE FRANÇOISE SAGAN

Le Réseau Violences Conjugales du 10è arr. de Paris, dont le pôle violences conjugales est un membre fondateur, a été invité par la médiathèque Françoise Sagan pour participer à un ciné-débat.

A l'occasion de la diffusion du film Chaylla, 6 professionnelles du réseau sont intervenues pour parler des violences conjugales, pour répondre aux questions du public et proposer des orientations vers les services dédiés.

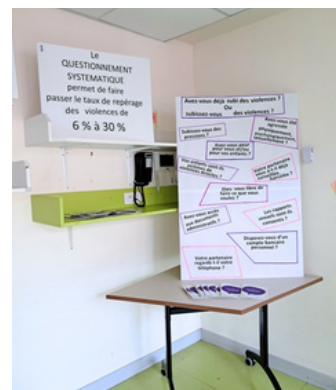
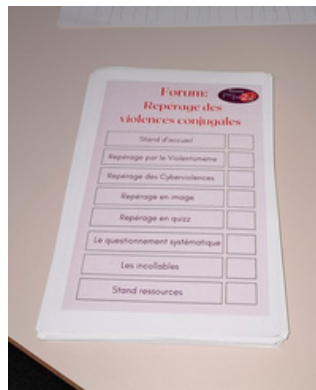


25 NOVEMBRE

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

18/11

Journée de sensibilisations sur le repérage des violences au sein des couples, pour les professionnel·les, réalisée par le réseau violences conjugales du 20ème, à la maison des 1000 premiers jours du 20è. L'évènement était constitué de 8 stands et ateliers (le violentomètre, le cyberviolentomètre, les enfants, le questionnement systématique



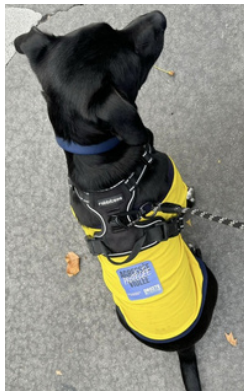
19, 21 ET 26/11

Sensibilisations auprès des salarié·es de Droits d'urgence sur les violences faites aux femmes en général, et les violences conjugales en particulier.

Ateliers de réalisation de pancartes en prévision de la manifestation.

22/11

Chaque année, à l'initiative du Pôle Violences conjugales, Droits d'urgence organise un cortège au sein de la manifestation annuelle contre les violences sexistes et sexuelles



25/11

Stand à la mairie du 20ème, en partenariat avec le PAD 20 et la police municipale



26/11

Sensibilisation à la mairie du 18ème à destination de 22 salarié·es



25/11

Stand à la maternité de Tenon en partenariat avec le PAD 20, le Centre d'action sociale du 20è, le centre de planification, de santé sexuelle et le service social de la maternité de Tenon.



LA MOBILISATION CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES, CE N'EST PAS QUE LE 25/11 ET LE 08/03

L'activité de sensibilisations du Pôle Violences Conjugales (PVC) se poursuit toute l'année, au-delà des temps forts internationaux.

14/02

CONFÉRENCE DES PARTIES PRENANTES

Présentation du Pôle violences conjugales, de ses activités, de son impact, et des défis rencontrés au quotidien, auprès des partenaires et financeurs de Droits d'urgence.

Présentation de l'association HAFB et de son partenariat avec le pôle.



25-26-27/06

Village santé des femmes : invitation par l'atelier santé-ville.

Le Pôle violences conjugales de Droits d'urgence s'est associé au Pad 20è et au Réseau violences conjugales du 20è pour animer 2 stands pour sensibiliser le grand public sur les violences conjugales.

26/06

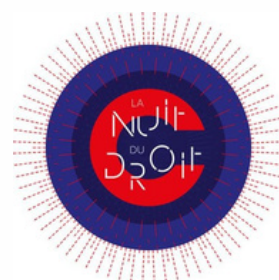
Séminaire de l'Espace Solidarité Habitat.

Intervention conjointe sur le parcours résidentiel des femmes victimes de violences conjugales, de la coordinatrice du Pôle aux côtés de Charlotte Maillet de Droits & Habitats et Véronique Delepouve, directrice de l'association HAFB.

26/06



La Nuit du Droit : Intervention du pôle violences conjugales et du Pad 20, à la Halte sociale de nuit de la Mairie du 20è, gérée par Emmaüs, auprès des 18 femmes accueillies pour répondre à leurs questions sur leurs droits.



01/11

Cop1 Festival : stand de sensibilisation au Cop1 Festival au Zenith de Paris, auprès d'un public de jeunes.

09/12

Intervention du pôle, auprès des nouveaux effectifs de la police nationale, sortants d'école, arrivés au commissariat du 18è

FOCUS : LES VIOLENCES CONJUGALES EN ENTREPRISE

Plaidoyer, formations, accompagnement

Les violences conjugales ne s'arrêtent pas aux portes de l'entreprise : elles suivent les victimes jusque sur leur lieu de travail, affectant leur concentration, leur santé et parfois leur sécurité. Les entreprises peuvent déployer des mesures pour repérer les signaux d'alerte et agir. En 2025, le PVC s'est pleinement engagé à leurs côtés sur ce sujet.

UN PROGRAMME DE FORMATIONS POUR LES ENTREPRISES

Le pôle de Droits d'urgence a développé un programme pour accompagner les entreprises dans le déploiement de leurs actions en matière de violences conjugales.

D'abord tourné sur la formation, il comprend :

- Sensibilisations pour tous·tes les salarié·es volontaires
- Formations de référent·es en interne pour repérer, accueillir et orienter les victimes
- Accompagnement sur-mesure et à plus long terme pour épauler les référent·es, et suivre des situations remontées.

2 groupes se sont engagés dès 2025 dans cette démarche :



2/10 : INTERVENTION AU CLUB RSE DE NEUILLY

Le pôle violences conjugales de Droits d'urgence a été invité par le Club RSE de Neuilly pour présenter ses actions, et notamment son accompagnement des employeurs dans le déploiement d'une politique d'accompagnement des salarié·es victimes de violences conjugales.



25/11 : WEBINAIRE AUPRÈS DES DRH DE L'ANDRH

Webinaire organisé par l'ANDRH (Association Nationale des DRH) avec l'intervention de Droits d'urgence et d'Hally sur le thème : "Violences faites aux femmes : quels enjeux et actions pour les (petites) entreprises ?"

CAMPAGNE DIGITALE

Campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux sur l'impact des violences conjugales sur l'entreprise, avec pour objectif d'inciter les entreprises à s'emparer du sujet.



Un exemple de post présentant une situation. Retrouvez les 5 posts sur nos réseaux sociaux. 17

Notre équipe



Anne-Thalia CRESPO – coordinatrice du Pôle violences conjugales

Emma CAILLIBOTTE – juriste du pôle violences conjugales

Aurélié ARNAUDIES – juriste du pôle violences conjugale

Cécile MICHAUX – coordinatrice du point d'accès au droit du 20ème arr. de Paris

Tiphaine LIGIER – communication / recherche de financement

Gwenaëlle THOMAS-MAIRE – directrice de l'association

Marie-Estelle CALMETTES – responsable de formation

Un remerciement particulier aux juristes des Relais d'accès au droit et du pôle vie associative :

Mariama DIABY – juriste

Naydes JEANTY – juriste

Christine PETIT – juriste

Alix BROSSIER – juriste

Nos financeurs 2025

Financeurs du pôle violences conjugales :



cofinancé par
l'Union Européenne



Formations et partenaires Pro Bono :

